



RECU EN PREFECTURE

Le 21 avril 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210419-D00642210-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 avril 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 avril 2021, s'est réuni en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Etaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 2 incluse), M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (à compter de la question 2), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT (à compter de la question 2), M. Maxime PIGNARD (problème de connexion), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question 3/problème de connexion), M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Agnès MARTIN

Absents :

M. Nicolas BODIN, M. Philippe CREMER, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question 3), M. Nicolas BODIN à Mme Juliette SORLIN, Mme Marie ETEVENARD à Mme Claudine CAULET, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Cyril DEVESA, Mme Myriam LEMERCIER à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question 3), M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, M. Nathan SOURISSEAU à M. Anthony POULIN

OBJET : 2. Modalités d'organisation et de consultation des élus pour la séance de Conseil Municipal

Délibération n° 2021/006422

Modalités d'organisation et de consultation des élus pour la séance de Conseil Municipal

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de préciser les modalités de réunion du Conseil Municipal dans sa séance du lundi 19 avril 2021 conformément à la loi n° 2021-160 du 15 février 2021. Durant la période d'état d'urgence sanitaire, prorogée jusqu'au 1^{er} juin 2021, les organes délibérants des collectivités locales peuvent se réunir selon des règles de quorum assouplies, en tout lieu et à distance, en restreignant la présence de public.

Compte-tenu des restrictions liées à la reconduction de la période d'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 (loi n° 2021-160 du 15 février 2021), et au regard de l'ordre du jour de cette séance, le Conseil Municipal se réunira le **lundi 19 avril prochain à 17 h 00 uniquement en visioconférence et audioconférence.**

Visioconférence-audioconférence : la séance sera accessible en visioconférence ou en audioconférence à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Les élus qui se connecteront à l'outil de visioconférence – audioconférence pourront intervenir en séance et pourront prendre part au vote.

Modalités de vote : conformément aux dispositions de la loi du 15 février 2021 et de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020, le vote se fera au scrutin public par appel nominal.

Le scrutin public par appel nominal des conseillers consiste à appeler tour à tour chacun des membres de l'assemblée à exprimer son vote publiquement. Celui-ci est alors consigné dans le registre des délibérations.

Les élus ne pouvant assister à la séance du Conseil Municipal peuvent donner pouvoir aux élus qui participent à la séance. Chaque élu peut être porteur de deux pouvoirs.

La convocation et les rapports seront envoyés aux membres du Conseil Municipal au moins 5 jours francs avant le 19 avril 2021 via la plate-forme sécurisée Kbox.

Avant l'ouverture de la séance, la Maire vérifiera que l'ensemble des membres du Conseil Municipal ont bien accès aux moyens techniques permettant de suivre la séance.

Les modalités d'accès (lien et numéro de téléphone) pour accéder à la séance seront adressées par mail aux membres du Conseil Municipal : ils pourront se connecter à la réunion en cliquant sur le lien ou par téléphone à partir du 19 avril à 16 h 30. Le lien ne sera valable que pour cette séance.

Modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats

Chaque participant à la visioconférence sera explicitement autorisé à y participer lors de sa connexion (l'accès à la visioconférence ne sera pas possible pour quelqu'un qui ne serait pas habilité).

L'outil de visioconférence-audioconférence permettra l'identification de chacun des participants en transmettant sa voix et son image ou uniquement sa voix.

Un appel nominal sera réalisé en début de séance (avec rappel des pouvoirs reçus).

Les débats et les échanges en visioconférence seront enregistrés et conservés.

Publicité des débats

En application de l'article 2 de la loi du 15 février 2021 renvoyant aux dispositions de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020, la séance se déroulera en l'absence de public. La diffusion des débats sera assurée en temps réel sur le site internet de la Ville de Besançon.

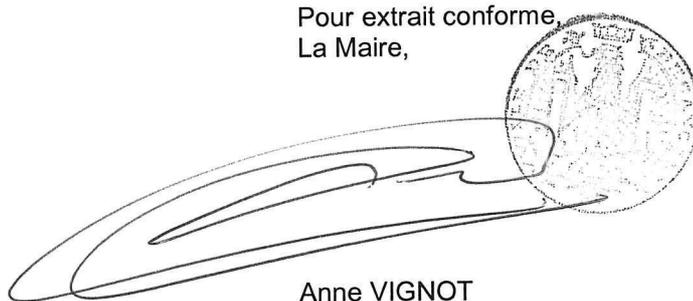
Application du règlement intérieur

Il est proposé que l'article 30 du règlement intérieur relatif à la modulation des indemnités de présence des membres du Conseil Municipal en fonction de leur présence aux séances de commission et de Conseil Municipal soit amendé afin d'intégrer les difficultés de connexion comme un motif d'absence justifiée pendant la période d'urgence sanitaire. Il appartient à l' élu qui rencontre des difficultés de connexion et qui ne peut donc pas participer à la séance de se manifester par email auprès du service gestion des Assemblées en utilisant l'adresse : ville.assemblees@grandbesancon.fr.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la séance de Conseil Municipal du lundi 19 avril 2021 :

- **sur les modalités d'organisation de la réunion en visioconférence**
- **sur les modalités de consultation au scrutin public des élus**
- **sur la modification de l'article 30 du règlement intérieur pour sa partie relative à la modulation des indemnités des membres du Conseil Municipal, pour la séance de Conseil du lundi 19 avril 2021 en considérant les problèmes de connexion comme un motif d'absence justifiée.**

Pour extrait conforme
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1